

RÉSULTATS DU VOTE PORTANT SUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA CPG

RAPPEL DU CONTEXTE DU VOTE

Objectif :

Accroître la visibilité de la CPG dans le processus de la fusion de l'Axe Seine, en augmentant le nombre de ports représentés, de secteurs présents et de membres adhérents.

Élargissement envisagé vers l'Ouest francilien afin d'enclencher un maillage du département des Hauts de Seine et d'être présent dans les espaces stratégiques à proximité de la Normandie.

Ports visés : Nanterre et Limay

Le projet a été présenté aux AG de mai et juin.

Cadre réglementaire :

Toute modification des statuts doit être décidée par un vote réunissant au minimum la moitié des membres de la CPG. Pour être validée, chaque proposition soumise au vote devra récolter les deux tiers des suffrages.

Du fait de l'épidémie, les consultations par voie électronique sont autorisées jusqu'au 31 juillet.

Organisation :

Vote réalisé via la plateforme Drag'n Survey du lundi 6 juillet à 10h15 jusqu'au vendredi 17 juillet à minuit.

Le vote ne peut être secret, compte tenu de la nécessité qu'aucun membre ne vote plusieurs fois. Dans le cas où plusieurs participations pour une même entreprise sont tout de même enregistrées, c'est la première réponse qui est retenue.

De ce fait aucune réponse omettant le nom du votant ne pourra être comptabilisée dans les résultats finaux. Les réponses incomplètes seront jugées nulles et non incluses dans le calcul du taux de participation.

La CPG s'est engagée à publier les résultats le lundi 20 juillet et à transmettre en sus à ses membres les identifiants du compte Drag' n Survey créé pour l'occasion, afin que tout le monde ait accès aux données brutes.

RÉSULTATS

Participation :

NOMBRE DE RÉPONSES NULLES

Réponses « doublon »	1
Réponses incomplètes	3
Réponses postérieures au 17 juillet minuit	2
Total	6

TAUX DE PARTICIPATION

Nombre de réponses présentes sur Drag'n Survey	38
Réponses nulles	6
Nombre de réponses retenues	32
Taux de participation (en %)	53,33

>> Participation supérieure à 50% : Quorum atteint <<

Question 1 : Changement du but de l'association

Acceptez-vous que l'association ait pour but de représenter l'ensemble des entreprises implantées dans les ports franciliens situés en aval du bief parisien, en particulier ceux de Gennevilliers, Nanterre et Limay ?

RÉSULTAT QUESTION 1

Oui	32
Non	0
Ne se prononce pas	0
Total (en %)	100

Proposition approuvée par plus de 2/3 des votants :
Proposition validée à 100%

Question 2 : Changement de la 1ère mission de l'association

Dans les statuts de l'association, la CPG avait 3 missions principales : développer des solutions communes pour ses membres, prêter son concours aux autorités susceptibles d'intervenir sur le port et développer l'attractivité du port.

Acceptez-vous que la 1ère mission de l'association soit à présent ainsi libellée : "Développer des synergies et proposer des réponses communes aux problématiques se posant dans chacun des ports où est présente l'association. Ces réflexions pourront tout aussi bien se concentrer sur des thématiques locales inhérentes à chaque port, qu'à des stratégies plus larges englobant l'ensemble du territoire de l'association." ?

RÉSULTAT QUESTION 2

Oui	28
Non	2
Ne se prononce pas	2
Total (en %)	87,5

Proposition approuvée par plus de 2/3 des votants :
Proposition validée à 87,5%

Question 3 : Changement de la 2eme mission de l'association

Acceptez-vous que la 2eme mission de l'association soit à présent ainsi libellée : " Prêter son concours à toutes les autorités, instances ou organismes impliqués ou susceptibles d'intervenir directement ou indirectement dans le vie des ports où est présente l'association. " ?

RÉSULTAT QUESTION 2

Oui	31
Non	20
Ne se prononce pas	1
Total (en %)	96,88

Proposition approuvée par plus de 2/3 des votants :
Proposition validée à 96,99%

Question 4 : Changement de la 3eme mission de l'association

Acceptez-vous que la 3eme mission de l'association soit à présent ainsi libellée : "Développer l'image et l'attractivité des ports où est présente l'association et promouvoir l'utilité économique, sociale et environnementale des activités industrielles et logistiques de ses entreprises" ?

RÉSULTAT QUESTION 4

Oui	28
Non	0
Ne se prononce pas	4
Total (en %)	87,5

Proposition approuvée par plus de 2/3 des votants :
Proposition validée à 87,5%

Question 5 : Changement du nom de de l'association

Acceptez-vous que la Communauté Portuaire de Gennevilliers prenne le nom de "Communauté Portuaire Seine Aval", avec une baseline "Gennevilliers - Nanterre - Limay " ?

RÉSULTAT QUESTION 5

Oui	27
Non	1
Ne se prononce pas	4
Total (en %)	84,38

Proposition approuvée par plus de 2/3 des votants :
Proposition validée à 84,38%

CONCLUSION

L'ensemble des propositions soumises au vote des membres de la CPG ont été validées.

La CPG est donc autorisée à s'étendre vers l'Ouest francilien, à l'aval du bief parisien, notamment à Nanterre et Limay.

Les missions que la CPG poursuit aujourd'hui à Gennevilliers seront étendues à ces deux nouveaux ports :

- Trouver des solutions communes pour ses membres
- Prêter son concours aux autorités compétentes
- Développer l'image et l'attractivité de ces ports

À ce titre la CPG change de nom pour devenir la Communauté Portuaire Seine Aval - Gennevilliers, Nanterre, Limay - .